



Agence générale de Lausanne
Rue Pichard 22
1003 Lausanne
T 021 310 02 02
F 021 310 02 04
lausanne@vaudoise.ch

PROMERKA SA
Ch. de Cousson 23
1032 Romanel-s-Lausanne

Police d'assurance véhicule à moteur**N° 3145251 1 7411**

1/4

Dispositions générales

Entrée en vigueur	01.01.2022	
Echéance	31.12.2024	
Renouvellement tacite	Oui	
Genre de mutation	Affaire nouvelle	
Prime annuelle nette	CHF	1'848.00
Timbre fédéral et contributions légales	CHF	98.10
Prime annuelle totale	CHF	1'946.10
Mode de paiement	Payable en 1 fois, le 1er janvier de chaque année	

La prime annuelle nette correspond au degré de bonus actuel du contrat.

Les conditions générales d'assurance vous ont été transmises avec la proposition que vous avez signée. Elles sont à votre disposition sur le site www.vaudoise.ch. Vous avez également la possibilité d'en demander un nouvel exemplaire auprès de votre agence ou au numéro gratuit 0800 811 911.




Véhicule : VW Crafter 35 2.0 BiTDI CR

- Numéro de plaque	VD 609988
- Genre de véhicule	Véhicule de livraison / Camion (propre compte)
- 1ère mise en circulation	29.12.2015
- Prix catalogue du modèle de série	CHF 65'097.00
- Options et accessoires	CHF 0.00
- Utilisation principale	professionnelle

Couvertures assurées	Somme d'assurance CHF	Franchise CHF	Prime nette CHF
Responsabilité civile			
Responsabilité civile - Degré de prime 2022 : 30%	100'000'000	0	717.80
Couverture faute grave			assuré
Protection du bonus			assuré
Prime responsabilité civile			717.80

Casco

Indemnisation - Selon valeur de base majorée

Collision	300	624.80
Degré de prime 2022 : 30%		
Couverture faute grave		assuré
Protection du bonus		assuré
Casco partielle		
Vol	0	37.30
Incendie / Forces de la nature	0	141.30
Bris de glaces avec phares	0	213.30
Dommages particuliers (rongeurs, collision animaux, malveillance, neige, crevaison, lavage automatique, erreur de carburant)	0	34.50
Effets personnels		non désiré
Mobilité (indemnité journalière)		non désiré
Prime casco		1'051.20

Prime VW Crafter 35 2.0 BiTDI CR **1'769.00**



Accidents des occupants	Somme d'assurance Conducteur CHF	Somme d'assurance Passagers CHF
Décès	20'000	20'000
Invalidité	40'000	40'000
Indemnité journalière	20	20
Allocation complémentaire d'hospitalisation, par jour	20	20
Frais de guérison pendant 5 ans	illimités	illimités
Prime nette	49.00	30.00

Prime totale Accidents des occupants **79.00**

Couvertures complémentaires selon les conditions générales à disposition sur www.vaudoise.ch	Somme d'assurance CHF	Prime nette CHF
Protection juridique JURIS Help (défense pénale)		inclus
Assistance en cas de panne ou d'accident automobiles CORPORATE		inclus
Prime totale Couvertures complémentaires		0.00

**Récapitulation**

	Prime CHF
VW Crafter 35 2.0 BiTDI CR	1'769.00
Accidents des occupants	79.00
Couvertures complémentaires	0.00
Prime annuelle nette	1'848.00

Conditions applicables pour l'ensemble du contrat

Conditions générales	Assurance véhicules automobiles
Édition	01.05.2018

Conditions particulières

N° 209, édition 01.07.2019

Droit de résiliation annuel

En dérogation partielle aux Conditions générales, les parties au présent contrat ont la possibilité de résilier ce dernier moyennant préavis écrit de trois mois avant la fin de l'année d'assurance. Pour être valable, la résiliation doit parvenir à la Vaudoise, respectivement au preneur au plus tard le jour qui précède le début du délai de trois mois.

Informations sur les conducteurs

- S'agit-il d'une société avec divers conducteurs ?	oui
---	-----

Lausanne, le 15 novembre 2021

Si la teneur de la police ou des avenants ne concorde pas avec les conventions intervenues, le preneur d'assurance doit en demander la rectification dans les quatre semaines à partir de la réception de l'acte, faute de quoi la teneur en est considérée comme acceptée (art. 12 de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance).

VAUDOISE GENERALE
Compagnie d'Assurances SAJ.-D. Laffely
Directeur généralCh. Lagger
Directeur